

Interpellation urgente

Aménagement du territoire :
nouvelles donnes et nouveau Plan directeur cantonal PDCn) – 4^e adaptation

La Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) du Conseil communal de Nyon a tenu séance la semaine dernière. A cette occasion, elle a été informée des nombreuses modifications envisagées du PDCn, actuellement mis en consultation par le Canton. Dans ce dossier particulièrement complexe, la CAU a été, entre autres, très désagréablement surprise de constater que l'autonomie des communes était gravement mise à mal et que notamment la commune de Nyon perdrait son droit d'organiser elle-même et souverainement son propre territoire, contrairement à ce que prescrit la LAT fédérale.

En matière de planification urbaine, le PDCn postule, pour les périmètres compacts d'agglomération et de centre cantonal du Grand Genève, une croissance annuelle de 2,6% sur la base de 2008. Les communes concernées sont Coppet, Rolle et Gland ainsi que l'agglomération nyonnaise, soit Eysins, Prangins et Nyon. Ce taux s'appliquerait de manière globale aux communes d'agglomération concernées, représentant ainsi une moyenne maximale régionale.

Cette mesure précise également que la répartition de taux différenciés selon les communes doit être négociée au sein des comités de pilotage des agglomérations, dont les modalités de gouvernance ne sont pas fixées. La démarche proposée remet en question les compétences communales en la matière et peut mener à de gros désaccords entre les communes.

Une autre mesure similaire du PDCn préconise de donner mandat aux régions de coordonner le développement des zones industrielles et artisanales régionales et locales.

La CAU s'inquiète de ces mesures et pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Ces projets du Canton ne sont-ils pas, en l'état, très défavorables à la Ville de Nyon ?
- Comment la Municipalité s'est-elle prononcée lors de la consultation sur ces projets ?
- Quels sont les moyens envisagés pour limiter, voire supprimer les effets négatifs des mesures envisagées par le Canton ?
- La Municipalité a-t-elle prévu d'informer le Conseil communal sur l'ensemble des mesures prévues par cette 4^e adaptation du PDCn et si oui quand ?

La commission d'architecture et d'urbanisme
Guy-François Thuillard, président

Nyon, le 26.02.16